

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

(T)ECRET N° 82/1260 /du 30 Décembre 1982

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES  
GRAND MAITRE DE L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

- VU - la constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo ;
- VU - le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU - le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU - le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;
- VU - le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du Conseil de l'Ordre du Mérite Congolais ;

SUR proposition du Ministre Délégué à la Présidence, Chargé de la Coopération ;

Après Avis de la Chancellerie ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.: Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais ;

Au Grade d'Officier

- Monsieur PAOLO COPPINI, Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement. - BRAZZAVILLE -

ARTICLE II. : Il ne sera pas fait application des dispositions contenues dans le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 en ce qui concerne les droits de Chancellerie.

ARTICLE III.: Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

fait à Brazzaville, le 30 Décembre 1982

- Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-